

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 085-200057701-20240409-AR2024_075-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE nº 2024/075

OBJET: Délégation des pouvoirs de police à Mme Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY;

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-01-2-1 en date du 27 janvier 2023, fixant à 8 le nombre des Adjoints au Maire ;
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Nicole DURAND-GAUVRIT en qualité de Première Adjointe au Maire en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune de déléguer à Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe au Maire, les attributions suivantes relative à la police municipale;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 9 avril 2024 , Madame Nicole DURAND-GAUVRIT, Première Adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : Police Municipal.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- → Circulation, stationnement,
- → Sécurité, signalisation,
- → Divagation des chiens et des chats,
- → Prévention de la salubrité publique,
- -> Prévention des bruits de voisinage,
- → Immeuble menaçant de ruine
- → Vidéoprotection.

ARTICLE 2: L'Adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi relevant de sa compétence et pourra

signer tous les documents y ayant droit.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le

Maire. L'Adjointe n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera

affiché en Mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de Vendée.

A Bellevigny, le 9 avril 2024

Notifié le 11/04/12024 Signature Mme Nicole DURAND-GAUVRIT Le Maire,

Philippe BRIAUI